

## Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

## L'EFFET SUR LE PRIX DU PAIN DE LA RÉDUCTION DES PRIX DE SOUTIEN DU BLÉ—LES MOTIFS DU CHANGEMENT

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Elle a trait à sa déclaration d'hier soir sur le prix du blé qui sera payé par les minoteries canadiennes. Pourquoi le gouvernement choisit-il maintenant de réduire les responsabilités financières qu'il avait acceptées aux termes du régime des deux prix adopté en 1971, décision qui, de fait, forcera la hausse du prix du pain indépendamment des fluctuations des prix sur les marchés internationaux?

● (1130)

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, il faut comprendre que la prétendue réduction du fonds du Trésor fédéral ne représente que 4½ c. le boisseau et que le chiffre exact de \$1.04½ était un chiffre historique relatif au prix de \$1.95½ auquel le blé se vendait aux termes de l'ancien Arrangement international sur les céréales. Il semblait préférable d'établir ce chiffre à \$1 plutôt qu'à \$1.04½ c., étant donné surtout qu'à partir d'hier, la Commission canadienne du blé va vendre le blé aux meuniers canadiens non pas à un prix fixe, comme l'ancien prix de \$1.95½ c, mais à un prix qui variera au jour le jour ou de semaine en semaine selon l'échelle du prix mondial. Cette échelle semble plus facile à calculer régulièrement si la différence est de \$1 plutôt que de \$1.04½. Le redressement qui s'impose en ce qui concerne l'aide du Trésor est minime compte tenu de l'ensemble. Naturellement, le montant de 4½ c. s'ajoute au bénéfice entre le meunier et le producteur de blé et est en sus du montant qui est ajouté entre les meuniers et les producteurs de blé en raison de la hausse du prix.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que la longueur de la réponse du ministre traduit la vulnérabilité de sa position. Comme le ministre a dit que le montant de \$1.05½ était un montant historique et étant donné que le prix du pain sera un facteur important de l'heure, le ministre peut-il justifier la réduction d'environ \$2,700,000 dans la contribution du gouvernement au soutien du prix du blé, et par conséquent une augmentation correspondante dans le prix du pain? Le ministre peut-il justifier cela à ce moment-ci, et ne croit-il pas que cela va sans doute encourager les meuniers à exercer des contraintes sur le prix du pain, car si le gouvernement cherche à s'en tirer le mieux possible, les meuniers ne vont-ils pas faire de même?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du chef de l'opposition et la réponse donnée tout à l'heure par le ministre font partie du débat qui aurait pu avoir lieu lors de l'annonce faite par le ministre. Nous avons entendu la question du chef de l'opposition, et le ministre pourrait

[M. l'Orateur.]

peut-être y répondre, mais il me semble que la question et la réponse pourraient être plus brèves.

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le redressement de 4½ c. ne ferait que modifier très minimement le coût du pain, de moins d'un dixième de cent sans doute. Le plus grand changement vient du fait que les prix mondiaux sont plus élevés et bien sûr, le passage à ce montant, qui nous laisse une subvention à la consommation de 60 millions de dollars pour le blé destiné à la panification était ce que le Syndicat du blé de la Saskatchewan avait fortement préconisé pour la totalité de ce montant. Nous pensons que la subvention doit rester de 60 millions de dollars.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je déplore que les ministériels applaudissent une augmentation du prix du pain.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Puis-je adresser une question supplémentaire au premier ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le chef de l'opposition a la parole.

## LA PERSPECTIVE DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

**M. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'en ce moment, le gouvernement diminue sa participation financière, donnant un bien mauvais exemple et provoquant une augmentation du prix du blé, le premier ministre peut-il nous dire s'il se propose de recommander des mesures permettant à ceux qui ont des revenus fixes ou insuffisants de faire face à l'augmentation du prix du pain que la politique du gouvernement contribuera à provoquer, ou bien accepte-t-il maintenant les conseils de Marie-Antoinette?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je dois réfuter le préambule de la question, tout comme le ministre de la Justice l'a fait, et insister sur le fait que le gouvernement verse aux producteurs de blé de l'Ouest, grâce à l'argent des contribuables, des subventions de 60 millions de dollars, ce qui fait 60 millions de plus que ce que le parti de l'opposition a jamais dépensé avec son système du double prix du blé.

**Des voix:** Bravo!

## LA PERSPECTIVE DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—L'OPPORTUNITÉ D'UN SOUTIEN ACCRÉ DU PRIX DU BLÉ

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a dit qu'on essayait d'avoir un chiffre rond et que c'est pour cela que le gouvernement a fait passer le prix de \$1.05½ à \$1, puis-je demander si l'on a envisagé un chiffre rond comme \$1.10 ou \$1.25, de manière que le prix du pain puisse diminuer?